fédérale, me rallierait le plus entièrement à ce projet, mais je pense qu'il est nécessaire d'empêcher que le cas actuel ne soit ex-parte, parce que les résolutions adoptées par les délégués, bien que mises devant le pays, devraient être accompagnées de l'autre côté de la question et dont il a été encore dit peu de choses. Il est un autre sujet dont je veux Parler, et en le faisant j'observerai que je m'attache aux parties les plus sombres du tableau. Je crois que la greffe du régime projeté du gouvernement sur la constitution anglaise ne peut que produire un système républicain, et c'est parce qu'il porte déjà ce caractère que je ne l'approuve pas. Ayant commencé une fois à appliquer les principes républicains, il pourrait se faire que l'idée nous prenne d'aller plus loin et trop loin peut-être. On a dit que nous devions former une nouvelle nationalité; c'est là une expression dont le sens m'échappe. Je la comprendrais si nous devions former une souveraineté indépendante, mais chacun conviendra qu'après le Vote de la présente constitution nous n'en resterons pas moins colonies

L'Hon. Sir E. P. TACHÉ—Sans doute. L'Hon. M. MOORE—Puisque tel ést le as, je crois que notre gouvernement local ocupera une position encore plus inférieure que celle du gouvernement d'aujourd'hui. Toute mesure passée par les gouvernements locaux seront soumis au veto du gouvernement fédéral; en d'autres termes, toute loi voiée par une législature pourra être désavouée dans le cours de l'année par le gouver-

ement fédéral.

L'Hon. Sir E. P. TACHÉ—Ce n'est rien utre chose que ce qui existe actuellement ntre le Canada et le parlement impérial.

L'Hon. M. MOURE-Je prendrai la liberté de différer légèrement d'opinion avec l'hon. monsieur, car toute mesure passée par cette province peut être désavouée dans les deux années qui suivront sa passation par le gouvernement impérial. Les gouvernements locaux, au contraire, seront sujets à voir leurs lois annulées dans le cours de l'année sui-Vante par le gouvernement fédéral qui, à son tour, pourra voir ses mesures désavouées dans les deux années de leur passation. Ce droit de veto ainsi remis au gouvernement fédéral ne pourrait qu'amener de graves difficultés entre les gouvernements locaux et le gouvernement fédéral pour peu qu'il fut exercé souvent. Je remarque que mon hon. ami Sir E. P. TAOME n'approuve pas cette observation de ma part.

L'Hon. Sir E. P. TACHÉ—Vous me

comprenes très-bien.

L'Hon. M. MOORE—Tout le monde sait que la question du veto a été discutée à fond à une certaine époque dans le congrès des Etats-Unis, et que la discussion fut cause que ce pouvoir fut limité par la constitution américaine, de telle sorte qu'aujourd'hui le président ne peut annuler une loi votée par les deux chambres que dans les dix jours qui suivent, et cela en donnant ses raisons d'en Les deux chambres peuvent agir ainsi. cependant reprendre la mesure de nouveau, et la voter définitivement sans s'occuper de la volonté du président pourvu que la majorité soit des deux tiers. Voilà dans quelles conditions je voudrais voir le veto appliqué dans la nouvelle constitution, car je suis d'opinion que le gouvernement fédéral projeté le possède d'une manière trop absolue, et que l'exercice d'un tel pouvoir ne pourra certainement manquer de créer entre les deux gouvernements du mécontentement et des difficultés. On a dit, hons. messieurs, que l'union proposés nous permettrait de nous défendre plus efficacement; mais, en vérité, je ne vois pas comment cela pourrait se faire, à moins de rapprocher plus près de nous qu'elles le sont les population du golfe. Si je voyais la nature transporter leur territoire le long du nôtre et ne faire des deux peuples qu'un seul groupe de population, alors je n'hésiterais aucunement à me ranger de cet avis. Jusque-là je resterai convaincu que l'union ne nous donners un territoire beaucoup plus vaste en proportion de la population que celui que nous avons maintenant. C'est pourquoi je prétends que l'union nous affaiblira au lieu de nous rendre plus puissants. (Ecoutes! écoutes!) Supposes qu'une guerre éclate maiheureusement entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, nous avons dans les provinces du golfe une côte de 1,000 milles à défendre, sans compter la répugnance avec laquelle leurs milices viendraient nous aider à repousser les armées d'invasion. Car il serait tout aussi naturel pour les provinces d'aimer à garder leurs milices pour les défendre qu'il le serait pour le Canada de retenir les siennes, et ce ne serait pas sans causer un mécontentement général qu'on enverrait une partie considérable de nos forces dans les provinces d'en-bas, et sans nous affaiblir grandement. Mais, laissant cette consideration de côté, je demande si l'union augmentera le chiffre de nos forces et mos moyens